

Politique de l'Ordre en matière de mauvais traitements d'ordre sexuel

L'Ordre ne tolère aucune forme de mauvais traitements d'ordre sexuel à l'endroit d'un patient et répond à toutes les questions ou plaintes du public à cet égard.

Si vous avez des questions ou si vous croyez avoir été victime de mauvais traitements d'ordre sexuel par un ergothérapeute, vous pouvez le signaler à l'Ordre.

Vous pouvez signaler directement les mauvais traitements d'ordre sexuel à l'Ordre ou vous pouvez demander à quelqu'un de les signaler pour vous. Si vous choisissez de faire part de ce comportement à un professionnel de la santé réglementé, il ou elle est tenu par la loi de le signaler à l'Ordre.

L'Ordre a besoin de votre nom et du nom de l'ergothérapeute concerné pour enquêter formellement sur votre plainte. L'Ordre déploie tous les efforts possibles pour protéger vos renseignements personnels et garder votre information confidentielle durant ce processus.

L'Ordre peut verser des fonds pour la thérapie et les consultations si vous avez été victime de mauvais traitements d'ordre sexuel de la part d'un ergothérapeute.

Mauvais traitements d'ordre sexuel

Ce que le public doit savoir



Ordre des ergothérapeutes
de l'Ontario

Pour signaler des mauvais traitements d'ordre sexuel

Communiquez avec :

Le registraire

Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario



20 rue Bay, bureau 900
Toronto, Ontario M5J 2N8
Téléphone : (416) 214-1177
1 800 890-6570 (à l'extérieur de Toronto)
Télécopieur : (416) 214-0586
Adresse électronique : investigations@coto.org
www.coto.org

Les ergothérapeutes sont des professionnels de la santé réglementés. Ils viennent en aide aux personnes qui éprouvent des difficultés à accomplir les activités importantes pour elles.

Ces difficultés peuvent découler d'un accident, d'une incapacité, d'une maladie, d'un problème émotif ou de développement ou du processus normal du vieillissement. Les ergothérapeutes aident à enseigner les *tâches de la vie quotidienne* qui ont rapport aux soins personnels, au travail rémunéré et non rémunéré ou aux activités de loisirs.

Les ergothérapeutes travaillent habituellement dans des hôpitaux, des écoles, des organismes et des établissements de soins de longue durée, des établissements psychiatriques et des organismes de santé mentale, des résidences privées, des bureaux de santé de même que des centres de formation et d'évaluation de la main-d'œuvre.

Pour obtenir plus d'information, visitez le site www.otworks.ca

Toute personne qui se qualifie d'ergothérapeute en Ontario doit être inscrite auprès de l'Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario.

L'Ordre s'est engagé à prévenir tout mauvais traitement d'ordre sexuel à l'endroit d'un patient ou client par un de ses membres en créant des normes de conduite et des lignes directrices et en les faisant observer.

Qu'est-ce qu'un mauvais traitement d'ordre sexuel?

La *Loi sur les professions de la santé réglementées* définit les mauvais traitements d'ordre sexuel infligés à un patient de la façon suivante :

- les rapports sexuels ou autres formes de rapports physiques d'ordre sexuel entre le membre et le patient;
- les attouchements d'ordre sexuel du patient par le membre;
- les comportements ou les remarques d'ordre sexuel du membre à l'endroit du patient.

On ne considère pas les palpations, les comportements ou les remarques nécessaires à l'accomplissement du travail du thérapeute auprès du patient comme étant « d'ordre sexuel ».

Si vous avez des doutes au sujet du traitement que vous avez reçu, veuillez communiquer avec l'Ordre.

Vous avez le droit

- de dire « non » ou « arrêtez » en tout temps;
- de connaître au préalable la nature exacte du traitement ou du service que vous obtiendrez;
- d'arrêter le thérapeute et de lui poser des questions si vous ne comprenez pas ce qui se passe durant le traitement, pourquoi cela se passe ou si vous êtes mal à l'aise;
- de vous faire accompagner par une autre personne (ami, proche, etc.) au moment d'une évaluation ou d'un traitement.

Communiquez avec l'Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario si vous croyez avoir été victime de mauvais traitements d'ordre sexuel.